

# Rwanda: M<sup>e</sup> Cantier : « J'ignore qui a enlevé Emile Gafrita »

Mehdi Ba

Jeune Afrique, 3 décembre 2014

**Me François Cantier, avocat du Rwandais Émile Gafrita, répond aux questions de "Jeune Afrique" au sujet de l'enlèvement de son client, au Kenya, mi-novembre. L'ancien sous-officier devait témoigner devant la justice française au sujet de l'attentat, en 1994, contre l'avion de l'ancien président hutu Juvénal Habyarimana.**

Fondateur d'Avocats sans frontières France, dont il est aujourd'hui le président d'honneur, Me François Cantier a été sollicité par l'ancien sous-officier rwandais Emile Gafrita, qui souhaitait livrer son témoignage aux magistrats français en charge de l'information judiciaire sur l'attentat commis au Rwanda, le 6 avril 1994, contre l'avion de l'ancien président hutu Juvénal Habyarimana. Selon ce témoin, apparu tardivement, le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé serait impliqué dans cet épisode déclencheur du génocide des Tutsis.

Depuis plus de quinze jours, Émile Gafrita – mis en cause au Rwanda depuis près d'un an pour son rôle dans un attentat à la grenade en 2013 – a disparu au Kenya. Selon des témoins cités par RFI, il aurait été enlevé en pleine rue, à Nairobi, par deux hommes non

identifiés. Présent à Dakar à l'occasion du XV<sup>e</sup> sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'avocat, qui connaît bien le Rwanda pour avoir défendu, depuis 1994, des génocidaires comme des rescapés, revient pour Jeune Afrique sur les zones d'ombre du dossier.

Jeune Afrique : dans quelles conditions Émile Gafrita vous a-t-il sollicité ?

François Cantier : Il m'a adressé un courrier électronique en juillet 2014. Il prétendait avoir été témoin d'événements concernant l'assassinat du président Habyarimana au Rwanda, en avril 1994, et m'a indiqué qu'il souhaitait témoigner devant la justice française. Il estimait courir des risques et voulait savoir s'il pourrait bénéficier d'un statut protégé.

Souhaitait-il rester anonyme ?

Non, il ne formulait pas les choses ainsi. C'est moi, compte tenu des risques qu'il évoquait, qui lui ai précisé qu'il existait cette possibilité procédurale afin que son nom n'apparaisse pas dans le dossier. Mais cela ne pouvait être demandé que par la Parquet ou par les juges d'instruction, ce qui n'a pas été le cas.

N'avez-vous pas été étonné par ce témoignage tardif, alors que l'instruc-

tion était en voie de clôture ?

J'ignorais que les magistrats avaient annoncé leur décision de clore l'instruction [début juillet 2014, NDLR]. Mais j'ai mis en garde mon client sur le fait que son témoignage serait soumis à vérifications et à contradiction, et qu'un faux témoignage l'exposerait à des sanctions pénales.

Que vous ont répondu les magistrats parisiens ?

J'ai essayé de prendre contact avec le juge Trévidic par téléphone mais il ne m'a pas répondu. Je lui ai donc écrit en septembre pour l'informer qu'une personne qui se prétendait témoin de l'attentat souhaitait être entendue anonymement. Il m'a demandé en retour de lui transmettre son nom et la copie de sa pièce d'identité, afin de procéder à des vérifications et de mesurer sa crédibilité. Il a également demandé à connaître la teneur de sa déclaration.

Comment a réagi Emile Gafirita ?

Je lui ai rendu compte de la réponse du juge en lui indiquant que si je répondais favorablement, son identité serait connue de toutes les parties, y compris à Kigali. Après une petite période de silence, il m'a confirmé son accord. J'ai donc envoyé au juge Trévidic sa déclaration signée et la copie de sa carte d'identité professionnelle.

Comment expliquez-vous que cette carte d'identité militaire vous soit parvenue par l'intermédiaire du journaliste français Pierre Péan ?

Elle a été adressée par mail à mon cabinet pendant que j'étais absent. Et mon secrétaire, qui savait que ce document était attendu par le juge Trévidic, le lui a aussitôt transmis. J'ai donc découvert que Pierre Péan était l'expéditeur de cette carte militaire après sa communication aux magistrats. J'en

ai déduit qu'Émile Gafirita était en contact avec ce journaliste, mais ça ne m'a pas plus perturbé que ça.

Comment avez-vous appris la nouvelle de son enlèvement ?

Dans la nuit du 13 au 14 novembre, vers 3 heures du matin, j'ai reçu un message vocal anonyme sur mon téléphone portable m'informant que mon client avait été enlevé. De mémoire, c'était un numéro kényan et le message était en anglais. Le 14 ou le 15, j'ai donc contacté une journaliste de RFI à Nairobi que j'avais connue sur une autre affaire. J'ai constaté qu'elle était déjà au courant, via ses collègues parisiens. Comme elle n'était pas en mesure de travailler sur le dossier, c'est une autre journaliste de RFI, basée à Paris, qui m'a contacté en me disant qu'elle pouvait envoyer sur place un journaliste swahiliphone pour enquêter.

Disposiez-vous d'éléments ou de contacts permettant à la police kényane ou aux médias d'enquêter sur sa disparition ?

Non. Emile Gafirita ne m'avait jamais précisé où il résidait et je ne le lui avais pas demandé. De plus, aucun de ses proches ne m'a contacté depuis. Dès le début, RFI en savait bien plus que moi sur le lieu et les circonstances de sa disparition.

Vous avez laissé entendre que le régime rwandais pourrait être impliqué. Sur quelles bases ?

Si on m'a fait dire ça, c'est une erreur. Est-ce le gouvernement rwandais ? Est-ce un montage ? Est-ce le Vatican ou bien le Grand Mufti de Jérusalem ?... La tragédie rwandaise a engendré tellement de haines et de manipulations qu'on peut tout envisager. Personnellement, j'ignore qui l'a enlevé.